



COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 FEVRIER 2022

Nombre de conseillers en exercice :	19	L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-quatre février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire.
De présents :	17	
De pouvoirs :	1	
De votants :	18	
Convocation du :	21/01/2022	
M. Jean-Charles GRANGER a été nommé secrétaire de séance		<u>Étaient présents</u> : M. Patrice PAGEAUD, M. Christophe PAJOT, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, M ^{me} Béatrice SEGRETIN, Mme Josiane NATIVELLE, M. Ludovic CHETANNEAU, M. Grégoire TERTRAIS, M. Michel BILLY, Mme Isabelle PAJOT, M. Jean-Charles GRANGER, Mme Agathe CHIFFOLEAU, M. Joël PERROCHEAU, Mme Coralie LECOINTRE, Mme Annie VILASECA, Mme Aurélie BATAIS, Mme Noémie SOULARD et M. Dominique BESSON.
		<u>Pouvoir donné</u> : M. Laurent POUPLIN à M. Dominique BESSON
		<u>Absents excusés</u> : M. Fabien DUDIT, M. Laurent POUPLIN

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. DECISIONS PRINCIPALES DU MAIRE ENTRE LE 27.01.2022 ET LE 24.02.2022

Conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions :

COMPTABLES :

Signature d'un devis auprès de ABC Batteries pour le changement de la batterie de la laveuse automatique de la salle de l'Ormeau. Montant : 420,68€ HT.

Signature d'un devis auprès de MEM pour la fourniture d'accessoires de la chaudière. Montant : 194,00€ HT.

Signature de 2 devis auprès de VPI pour la maison des associations « salle Le Moulin » :

Fourniture et pose d'extincteurs. Montant : 421,9€ HT.

Fourniture et pose des consignes réglementaires de sécurité... Montant : 246,66€ HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise JEFECO pour l'achat de produits de nettoyage des façades des bâtiments municipaux. Montant : 850,05€ HT.

Signature d'un devis auprès de RISKOMNIUM pour assistance à maîtrise d'œuvre dans le cadre des marchés d'assurance. Montant : 1 500,00€ HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise DETECT RESEAUX pour réalisation de levés topographiques et détection de réseau Place de la Mairie. Montant : 2 150,00€ HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise VALOT TP pour busage/élargissement voirie au Beignon. Montant : 1 336,80€ HT.

REGLEMENTAIRES :

Arrêté portant permission de voirie pour des travaux de déploiement de la fibre optique délivré à BYON SAS sur « route de la Bidallière – route de la Sauzelle – La Fumoire- La Blanchère ».

Arrêté portant circulation alternée pour des travaux de réfection de tranchées délivré à l'entreprise ALLEZ sur la RD 12 « rue de la mairie ».

Arrêté portant permission de voirie pour l'aménagement de busage de fossé délivré à l'entreprise GUILBAUD TP au 6, La Barre.

Arrêté portant réglementation des heures de réduction de l'éclairage public sur le territoire de la commune transmis au SyDEV pour application à compter de mars 2022.

Arrêtés de circulation et permission de voirie pour des travaux de branchement électrique avec terrassement sur la VC n°103 « route de la Gourdière ».

Arrêté portant alignement de la parcelle cadastrée ZY n°50 au « Tablier » délivré à l'entreprise Géouest.

Arrêté portant circulation alternée par panneaux pour des travaux de déploiement de la fibre optique aux lieux-dits: « Bourdigal-la Coiffaudière-Le Coëf-Le Moulin des Evêques- La Gobinière-l'Audouinière-Le Garandeau-rue du petit Genêt –le Pouprion –le Moulin de le Lière-Les Rochettes-le Beignon-le Tablier- La Jousseinière- le Moulin du Beignon ».

Arrêtés portant interdiction de stationner, mise en place d'une circulation à sens unique et permis de stationnement d'une grue délivrés à l'entreprise Guilbaud TP pour la démolition du bâtiment situé au 2 rue du Petit Logis (ancienne boulangerie).

Arrêtés de circulation et permission de voirie délivrés à la SAUR pour le branchement AEP « rue des écureuils ».

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER :

Monsieur le Maire indique ne pas avoir fait usage de son droit de préemption relatif à :

*Immeuble bâti sur terrain propre situé au 5 place De Lattre de Tassigny d'une superficie de 444 M².
Prix de vente : 90 000€.

*Immeuble non bâti situé La Petite Chauvière d'une superficie de 2 208 M². Prix de vente : 13 000€.

3. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS

3.1 COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26.01.2022

Monsieur le Maire donne lecture des principaux points abordés lors du conseil communautaire du 26.01.2022.

Pas d'observations particulières de l'assemblée.

3.2 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF À L'INSTALLATION DES DEFIBRILLATEURS

Monsieur le Maire précise que les nouvelles législations en terme de santé publique imposent l'implantation de défibrillateurs dans les établissements recevant du public (ERP). Cette législation répond à trois objectifs :

- l'implantation de défibrillateurs aux endroits les plus fréquentés ;
- la compensation du temps d'intervention des secours ;
- permettre à tous d'accéder à ces outils (nécessaire implantation extérieure) ;

Les établissements concernés par cette réforme sont depuis le 1^{er} janvier 2020 :

- 3^e catégorie : ERP recevant de 301 à 700 personnes = SALLE SOCIO-CULTURELLE, EGLISE

A partir du 1^{er} janvier 2022 :

- 5^e catégorie :
 - ☐ Les établissements de soins = CABINET MEDICAL
 - ☐ Les établissements sportifs clos et couverts ainsi que les salles polyvalentes sportives = TOUS LES AUTRES BATIMENTS MUNICIPAUX.

En l'absence de dispositif implanté selon les dispositions réglementaires, en cas d'incident, toute personne ayant un intérêt à agir, peut engager la responsabilité du responsable de l'établissement sur le fondement d'une « violation manifestement délibérée aux règles de prudence ».

Sur Ste-Flaive, 1 seul défibrillateur accessible au public est existant (à la MARPA). Il est situé en intérieur.

Après étude, l'implantation de 3 ou 4 défibrillateurs extérieurs permettra le rayonnement adéquat pour couvrir l'ensemble des équipements publics.

À cet effet, il est proposé à la commune d'adhérer à un groupement de commande avec les autres collectivités du territoire. La CCPA serait coordinatrice de celui-ci.

À la vue des éléments exposés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADHERE** au groupement de commande relatif l'acquisition, la pose et la maintenance des défibrillateurs coordonnés par la Communauté de Communes du Pays des Achards,
- **APPROUVE** la convention constitutive de ce groupement de commandes,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

4. FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

4.1 PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Préalablement au vote du Budget Primitif 2022, une présentation de l'atterrissage budgétaire 2021 et des principales orientations est exposée par Monsieur le Maire, Monsieur TERTRAIS, conseiller municipal délégué aux finances et M. TRIBALLEAU, en charge de la gestion financière et comptable de la collectivité. Cette présentation permet ainsi aux membres du conseil municipal de prendre connaissances des données essentielles avant les votes budgétaires prévus lors de la séance du 24 mars 2022.

4.2 CONSTRUCTION D'UNE PHARMACIE ET D'UN CABINET MEDICAL : SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION LEADER

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Syndicat Mixte Cœur Océan coordinateur du programme LEADER pour financer en partie un projet de création d'une pharmacie et de locaux para-médicaux.

1. BUDGET PREVISIONNEL

Nature des travaux /Missions	Montant HT
Maîtrise d'œuvre – Bureaux techniques	50 000€ HT
Marché de travaux (part liée aux bâtiments)	400 000€ HT
Prestations connexes et divers	50 000€ HT
TOTAL	500 000€ HT

2. PLAN DE FINANCEMENT

Financements	Montant
Programme européen LEADER	30 000€
Autofinancement	470 000€
TOTAL	500 000€

Considérant l'importance de soutenir l'implantation d'équipements nécessaires au maintien de professionnels de santé sur la commune,

Considérant que la commune de Ste-Flaive-des-Loups souhaite mettre en place un projet de création d'une pharmacie et de locaux para-médicaux, il est envisagé de solliciter une aide,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement, le montant des travaux présentés et s'engage à inscrire cette dépense dans le budget primitif 2022,
- **DECIDE** de solliciter une subvention dans le cadre du programme LEADER en vue de participer au financement de ce projet, à hauteur de 30 000€ correspondant à 6% du montant HT du projet,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

4.3 CREATION D'EQUIPEMENTS MULTI-SPORTS : SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE

Monsieur le Maire rappelle que la commune a pour projets l'installation d'un skate park et d'un plateau fitness. La nature de ces projets est éligible au programme des équipements sportifs de proximité instauré notamment dans le cadre des JO 2024.

1. BUDGET PREVISIONNEL

Nature des travaux /Missions	Montant HT
Aménagement d'un skate park	59 175 €
Aménagement d'un plateau fitness	17 640 €
Maîtrise d'œuvre – bureaux techniques	8 185€
TOTAL	85 000 €

2. PLAN DE FINANCEMENT

Financements	Montant
ANS : Dispositif équipements de proximité	68 000 €
Autofinancement	17 000 €
TOTAL	85 000 €

Considérant l'importance de soutenir la réalisation d'équipements favorisant le développement de la pratique sportive et plus particulièrement celle auprès des jeunes,

Considérant que ces projets seront situés au cœur de l'enveloppe urbaine et à proximité des services publics,

Considérant que la commune de Ste-Flaive-des-Loups souhaite mettre en place un projet de développement de ces équipements sportifs extérieurs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement, le montant des travaux présentés et s'engage à inscrire cette dépense dans le budget primitif 2022,
- **DECIDE** de solliciter une subvention dans le cadre du au programme des équipements sportifs de proximité en vue de participer au financement de ce projet, à hauteur de 68 000€ correspondant à 80% du montant HT du projet,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

4.4 AMENAGEMENTS DE VOIRIE ET DE SECURISATION EN AGGLOMERATION : SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE 2021

Monsieur le Maire indique que la redistribution des amendes de police peut être envisagée dans le cadre de travaux d'aménagements de sécurité.

Il expose les principaux travaux concernés et le plan de financement de l'opération.

1. BUDGET PREVISIONNEL

Nature des travaux /Missions	Montant HT
Aménagement et sécurisation route de Villeneuve en agglomération	85 000€
TOTAL	85 000€

2. PLAN DE FINANCEMENT

Financements	Montant
Amendes de police – Conseil Départemental Vendée	10 000€
Autofinancement	75 000€
TOTAL	85 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement et le montant des travaux présentés,
- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès du Département de la Vendée dans le cadre du dispositif de redistribution des amendes de police en vue de participer au financement de ce projet, à hauteur de 10 000€ correspondant à 11,76% du montant HT du projet,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

5. URBANISME ET TRAVAUX

5.1 PASSEPORT ACCESSION : PRIMES AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du dispositif « Passeport Accession » la commune apporte une aide forfaitaire de 1500€ aux ménages respectant les conditions suivantes :

- dont les ressources ne dépassent pas les plafonds de ressources PTZ,
- qui sont primo-accédant au sens du PTZ,
- qui construisent un logement neuf respectant la RT2012 en vue de l'occuper à titre de résidence principale sur les lotissements suivants : Le Pré et Le Parc.

Concernant l'instruction des demandes, le Conseil Municipal souhaite que l'Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Energie, association conventionnée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement Durable continue de recevoir les candidats à l'accession dans le cadre d'un rendez-vous personnalisé.

Monsieur le Maire précise qu'au titre de l'année 2022, 2 lotissements peuvent être concernés : « Le Pré » et « Le Parc ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **DÉCIDE** :

- de poursuivre la mise en œuvre l'aide financière à l'accession et de retenir les critères tels qu'exposés ci-dessus,
- que l'aide accordée par dossier sera de 1 500€ quelle que soit la composition familiale,
- d'arrêter à 5 le nombre de primes au titre de l'année 2022,
- d'autoriser le Maire à attribuer et verser ladite prime aux acquéreurs éligibles au vu de la vérification faite par l'ADILE des documents ci-après : avis d'imposition N-2 du/ des bénéficiaire(s), offre de prêt délivrée par l'établissement bancaire et attestation de propriété délivrée par le notaire,
- d'autoriser le Maire à signer tout document à venir se rapportant à cette affaire.

5.2 CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS : AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX

Monsieur le Maire précise qu'un certain nombre d'avenants s'avèrent nécessaires. Monsieur Ludovic CHETANNEAU, Adjoint au Maire présente l'objet de ceux-ci :

LOT 4 « CHARPENTE – MENUISERIES BOIS » - AVENANT N°1 :

Montant initial du marché : 112 000€ HT

Objet avenant 1 : modifications d'aménagements

Montant avenant 1 : 1 460€ HT

Total marché suite avenant 1 : 113 460€ HT soit une augmentation de 1,30%.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour l'avenant présenté d'un montant de 1 460€ HT portant le montant total du marché à 113 460€ HT soit une augmentation de 1,30 % par rapport au marché initial.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous documents à intervenir.

LOT 1 « V.R.D » - AVENANT N°2 :

Montant initial du marché : 180 879,75 € HT

Nouveau montant du marché suite avenant 1 : 183 570,75€ HT

Objet avenant n°2 : terrassements supplémentaires (zone de jeux) – clôtures et modifications bordures

Montant avenant 2 : 9 286,50€ HT

Total marché suite avenant 2 : 192 857,25€ HT soit une augmentation de 6,62% par rapport au montant du marché initial.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour l'avenant présenté d'un montant de 9 286,50€ HT portant le montant total du marché à 192 857,25€ HT soit une augmentation de 6,62% par rapport au montant du marché initial.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous documents à intervenir.

REALISATION D'UNE AIRE DE JEUX EXTERIEURE : Monsieur le Maire présente les résultats de la consultation relative à l'aménagement d'un espace de loisirs extérieur à la Maison de Associations. Celui-ci viendra compléter les différents services mis à disposition des familles et des associations utilisatrices.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'offre de la société EDEN COM, offre mieux disante pour un montant total de 21 559,61€ HT,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous documents à intervenir.

6. QUESTIONS DIVERSES

* **DEVIATION DU BOURG DES ACHARDS :**

Monsieur le Maire indique le calendrier opérationnel des rencontres avec le Département :

- jeudi 24 février : réunion avec les 2 conseillers départementaux du canton de Talmont –Saint-Hilaire
- vendredi 25 février : réunion avec la vice-Présidente en charge des routes au Conseil départemental
- jeudi 10 mars à 19h30 : temps d'échange organisé par le Département de la Vendée avec les représentants du collectif de riverains de la Bardonnière et le Conseil Municipal.

* **AGENDA**

Prochains Conseils Municipaux :

jeudi 24 mars à 20h30 précédé à 19h30 de la commission communale des impôts directs
jeudi 28 avril à 20h30

Commission de contrôle des Listes Électorales : jeudi 17 mars à 18h

Elections Présidentielles : dimanches 10 et 24 avril 2022

Inauguration Maison des Associations : samedi 30 avril 2022

La séance est levée à 22 heures 30 minutes.

M. PAGEAUD	M. PAJOT	Mme BOUTOLLEAU	M. PERROCHEAU
Mme CHIFFOLEAU	M. CHETANNEAU	M. TERTRAIS	M. BILLY
Mme. NATIVELLE	Mme LECOINTRE	Mme SOULARD	Mme PAJOT
Mme SEGRETIN	Mme BATAIS	Mme VILASECA	M. BESSON
Absent M. POUPLIN	M. GRANGER	Absent M. DUDIT	